



Monsieur Le Président
du CDG du Morbihan
6 bis rue Olivier de Clisson
CS 82161
56005 VANNES CEDEX

Vannes, le 24 septembre 2019

Comité Technique départemental
Affaire suivie par Sabine MAGADUR
Référent Comité Technique

Nos réf. : SM n° 2019/106
Objet : RIFSEEP.

AVIS du CT

Monsieur Le Président et cher Collègue,

Par courrier en date du 12 août 2019, vous avez sollicité l'avis du Comité Technique Départemental concernant le RIFSEEP (évolution des modalités de versement du CIA).

Le comité s'est réuni le 24 septembre 2019.

Les membres du collège des représentants des collectivités et établissements publics et les membres du collège des représentants du personnel, ont émis, après vote, **un avis favorable à l'unanimité** sur votre projet.

Je profite également de cet échange pour vous préciser, concernant les cadres d'emplois dont les arrêtés ministériels ne sont pas parus à ce jour, qu'il conviendra de saisir, à nouveau, le comité technique dans les meilleurs délais après leur parution puis ensuite de délibérer à nouveau.

Je me permets de vous rappeler que cet avis doit être porté par tout moyen approprié à la connaissance des agents en fonction dans votre collectivité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président et cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président du Comité Technique
Départemental,

Dominique LE NINVEN

